



Brève du SNUipp n°41



RENDEZ-VOUS SALARIAL – CODE DU TRAVAIL

Le mois de mars est celui des mobilisations tant les choix du gouvernement sur des questions essentielles (salaires dans la fonction publique, code du travail) sont profondément contestables.

☛ Après 6 années de gel des salaires, les attentes de la profession sont très fortes. Le gouvernement s'est engagé à ouvrir des négociations salariales, le rendez-vous est fixé au 17 mars.

Pour notre part, l'enjeu est clair : la ministre doit proposer aux fonctionnaires un dégel significatif de nos salaires.

Dans le cas contraire, à savoir le maintien du gel ou des clopinettes, nous répondrons par l'action le 22 mars (voir tract ci-joint).

Le SNUipp-FSU vous informera dès le 17 mars des suites qui seront données aux propositions ministérielles. Surveillez notre site et vos boîtes mails !

☛ **Le projet de loi visant à réformer le droit du travail constitue une régression sociale que nous n'acceptons pas.**

Les principes qui fondent les garanties collectives sont remis en cause, les licenciements facilités et les indemnités prud'homales plafonnées. Ce projet de loi prévoit des procédures de décisions dans les entreprises et établissements qui placent les salarié-es sous la menace et le chantage à l'emploi. Il vise à remettre en cause l'égalité de droit et de traitement en abandonnant le niveau national de négociation et en contournant les syndicats. Il mettrait en place d'autres dispositions porteuses de régressions : temps de travail, apprentissage... Aujourd'hui le mécontentement est réel et s'intensifie. Il se matérialise par des luttes dans les entreprises, le secteur public et les lieux d'études. Il revêt aussi un caractère intergénérationnel avec la mobilisation des jeunes et celle des retraité-es.

En ce sens, les mobilisations du 9 mars constituent un rendez-vous réussi.

Le mouvement social s'étend. Une imposante majorité considère que le projet de réforme du code du travail est une menace pour les salarié-es et ne créera pas d'emplois. Nous le pensons aussi !

Les premières réactions syndicales et citoyennes ont contraint le gouvernement à un premier recul. Mais ni le changement de date, ni le changement de titre ne rendent ce projet acceptable. Le premier ministre rend public aujourd'hui les nouvelles propositions concernant cette loi. **Comme pour les salaires, des clopinettes ne suffiront pas !**

Le 31 mars, les salarié-es, les privé-es d'emplois, les jeunes, les retraité-es ont toutes les raisons de se mobiliser ensemble, par toutes les formes, y compris par la grève et les manifestations sur tout le territoire, pour obtenir le retrait du projet de loi de réforme du code du travail, et pour l'obtention de nouveaux droits, synonymes de progrès social, pour gagner aussi une autre répartition des richesses dans une société solidaire.

Contact : 03.80.73.57.17
Adresse : 45 rue Parmentier
21000 DIJON
Mail : snu21@snuipp.fr

Permanences du lundi au
vendredi de 9h à 17h.
Mercredi : permanence
téléphonique ou sur rendez-vous.

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>
Sites nationaux : FSU : <http://www.fsu.fr>
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>